Gouvernement du Québec
Comité catholique

L'évaluation du vécu confessionnel des écoles reconnues comme catholiques

Bilan de l'opération 1988 - 1993

E3S9
C65
E93
1994
QCSE

Québec

352841

DOC - 07329

E359
C65
E93
1994
QCSE

Comité catholique

L'ÉVALUATION DU VÉCU CONFESSIONNEL DES ÉCOLES RECONNUES COMME CATHOLIQUES

Bilan de l'opération 1988-1993

CONSEIL
DE L'
2 2 12 94
DOCUMENTATION

Octobre 1994

Préparation technique :
Mme Céline Dubois, Mme Monique Bouchard

ISBN : 2-550-09687-8
Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec, 1994

TABLE DES MATIÈRES

1. SENS ET PORTÉE DE L'OPÉRATION 1

1.1 Écoles visée 1
1.2 Données générales sur l'opération. 2

2. FAITS SAILLANTS 5

2.1 Points forts 5
2.2 Points faibles 7
2.3 Priorités 8

3. EXAMEN DES TENDANCES 11

3.1 Les principaux indices de vitalité 11
3.2 Les difficultés les plus soulignées 15

4. PROFIL CONFESSIONNEL 17

4.1 Appréciation globale 17
4.2 Deux préoccupations majeures 18

5. UNE RECHERCHE À POURSUIVRE 21

ANNEXE
Points de repère et énoncés 23

1. SENS ET PORTÉE DE L'OPÉRATION

De 1988 à 1993, les écoles du Québec reconnues comme catholiques ont été le lieu d'une vaste opération d'évaluation, portant sur les principaux aspects de leur situation confessionnelle et s'appuyant sur la participation d'un grand nombre de partenaires. Le Règlement du Comité catholique, à l'article 7, prévoit en effet qu'une telle évaluation du vécu confessionnel de l'école a lieu tous les cinq ans, dans le but de « vérifier périodiquement la signification concrète de son caractère confessionnel ». Cette évaluation doit permettre « aux divers intervenants et intervenantes de chaque école de faire ensemble le point, de corriger ou d'améliorer ce qui devrait l'être ou, le cas échéant, de constater que le statut confessionnel de l'école n'a vraiment plus sa raison d'être[1] ». Il ne s'agit aucunement d'un exercice de contrôle, ni d'une campagne en vue de promouvoir la confessionnalité scolaire, mais plutôt d'une sorte d'opération vérité, menée dans l'intérêt de l'école, et permettant de viser à une plus grande cohérence entre son statut et son vécu réel, dans le respect des attentes et des possibilités de chaque milieu[2]. Si cette cohérence s'avère impossible à atteindre pour diverses raisons, l'école doit alors s'interroger sur le bien-fondé de son statut confessionnel. Dans un tel cas, il reviendrait normalement à la commission scolaire de consulter les parents à ce sujet, selon les modalités déterminées par un règlement du ministre de l'Éducation.

Au terme de chaque démarche d'évaluation, les commissions scolaires ont transmis au Comité catholique un exemplaire du rapport produit dans leurs écoles. Les établissements d'enseignement privé l'ont également fait. Tous ces rapports ont été examinés, et chaque école a reçu ou recevra par courrier des commentaires du Comité.

Cet exercice a suscité un examen éclairant du vécu confessionnel des écoles et, dans bien des cas, de l'orientation et des pratiques éducatives privilégiées dans chaque milieu. Les différents partenaires de l'école y ont consacré beaucoup de temps et d'énergie. Le Comité catholique veut ici rendre compte du résultat de cette opération, avec transparence et rigueur. Dans cet esprit, il a choisi de produire pour le moment un bilan qui se veut d'abord factuel, de caractère informatif, reproduisant le plus fidèlement possible la parole issue des milieux. Ce choix a guidé la structure et la rédaction du document, de manière à ne pas imposer aux données un cadre ou une logique qui correspondrait mal à l'ensemble des rapports. Les données concernant les points saillants de l'évaluation sont d'abord présentées de manière statistique au chapitre 2, puis de façon plus analytique au chapitre 3, toujours en s'en tenant à l'information contenue dans les rapports. C'est seulement aux chapitres 4 et 5 que le Comité soumet lui-même quelques considérations à la réflexion des milieux.

Les renseignements et les tableaux inclus dans le présent document ont été obtenus avec la collaboration de la Direction de l'enseignement catholique du ministère de l'Éducation, qui a colligé les données fournies dans les rapports d'évaluation transmis au Comité catholique.

1.1 Écoles visées

L'exigence de préparer un rapport d'évaluation du vécu confessionnel s'appliquait à près de deux mille deux cents (2 200) écoles publiques ou privées. Jusqu'à ce jour, plus de deux mille (2 000) écoles ont réalisé cette évaluation. Les autres bénéficient d'un délai

1. Règlement du Comité catholique, commentaire sur l'article 7.
2. MEQ, Direction de l'enseignement catholique, *Démarche d'évaluation du vécu confessionnel d'une école publique reconnue comme catholique, 1991, p. 7.*

qui leur a été reconnu en raison de difficultés particulières rencontrées au moment de la réalisation de l'opération. Il y a également des écoles dont la reconnaissance est récente, et qui n'ont donc pas encore épuisé le temps prévu pour remettre leur rapport d'évaluation.

Les commissions scolaires confessionnelles de Montréal et de Québec, ainsi que les commissions scolaires catholiques dissidentes, n'étaient pas tenues d'effectuer l'opération[3]. Toutefois, presque toutes les écoles de la Commission des écoles catholiques de Québec et celles de la Commission scolaire dissidente de Greenfield Park ont réalisé l'évaluation de leur vécu confessionnel et transmis un rapport. En ce qui concerne l'île de Montréal, les rapports des cinq commissions scolaires autres que la Commission des écoles catholiques de Montréal ont permis de tenir compte dans une bonne mesure de la réalité particulière de cette région.

1.2 Données générales sur l'opération

Pour effectuer l'évaluation du vécu confessionnel de leurs écoles, les commissions scolaires disposaient d'un guide et d'instruments fournis par le ministère de l'Éducation. La démarche d'évaluation proposée dans ce guide pouvait être adaptée à la situation de chaque milieu, en s'assurant de respecter certaines exigences portant notamment sur «la participation du conseil d'orientation, du comité d'école, des parents, du personnel et, dans la mesure du possible, des élèves[4] ». Dans leur rapport, les directeurs et les directrices d'école ont donné de l'information sur la façon dont ils ont mené l'opération. Les renseignements fournis permettent de dégager ce qui suit.

1.2.1 Comités d'évaluation

La majorité des écoles (58 % dans le secteur public et 68 % dans le secteur privé) ont mis sur pied un comité d'évaluation. Le rôle de ce comité était d'assister le directeur ou la directrice dans la mise en œuvre de l'opération. La plupart des comités étaient composés de 10 membres ou moins, choisis parmi les principaux partenaires de l'école. Dans les écoles publiques, le comité d'école ou le conseil d'orientation ont souvent tenu lieu de comité d'évaluation.

1.2.2 Consultation

Outre les rencontres d'évaluation, la consultation des différents partenaires a pu se faire par sondage, et parfois des deux manières pour la même école. Le tableau qui suit présente, pour l'ensemble des écoles concernées, le nombre des différentes personnes ayant participé à l'évaluation selon l'une ou l'autre des deux manières indiquées.

3. En raison des dispositions de la Constitution canadienne (art. 93), les écoles de ces commissions scolaires sont nécessairement catholiques, et elles sont pour le moment soustraites à la réglementation du Comité catholique.

4. Règlement du Comité catholique, art. 7.

Tableau 1 *

Personnes consultées	Nombre de personnes rejointes par sondage	Nombre de personnes ayant participé à des rencontres d'évaluation
Parents	205 500	11 800
Élèves	56 000	6 800
Enseignants	14 900	11 000
Personnel non enseignant	1 900	1 800

* Les chiffres ont été arrondis à la centaine près, pour les quelque 2 000 écoles concernées.

La participation des parents a été relativement élevée. Soixante pour cent (60 %) des écoles ont rejoint plus de quarante pour cent (40 %) des parents. Pour ce qui est des élèves, cinquante-quatre pour cent (54 %) des écoles secondaires et même douze pour cent (12 %) des écoles primaires les ont fait participer à l'opération, par le moyen d'un sondage dans la majorité des cas.

La consultation portait sur un certain nombre d'énoncés relatifs à sept points de repère[5] utilisés pour apprécier le caractère confessionnel d'une école. Ces repères ne se limitent pas à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale. C'est pourquoi les énoncés qui les accompagnent portent sur d'autres aspects de la vie de l'école qui paraissent liés de façon particulièrement importante, bien que non exclusive, à l'orientation qu'une école reconnue comme catholique doit se donner. Ces points de repère sont :

1. L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions;
2. La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique;
3. La qualité de l'animation pastorale;
4. Le respect des libertés de conscience et de religion;
5. La priorité à la personne;
6. L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur;
7. Le projet éducatif.

1.2.3 Observations sur l'opération

De nombreux rapports mentionnent l'intérêt que cette opération a suscité dans le milieu. L'exercice d'évaluation du vécu confessionnel semble avoir été dans bien des écoles l'élément déclencheur pour l'élaboration ou l'amélioration d'un projet éducatif, en même temps que l'occasion de reconnaître l'opportunité d'une réflexion sur la confessionnalité ou de prendre conscience d'un vécu confessionnel plus réel et important qu'on ne l'avait pensé. Il y a des écoles où l'opération a fait apparaître des oppositions au maintien du statut confessionnel catholique, mais elles sont peu nombreuses. En général, on ne note pas d'indifférence ou d'hostilité à la confessionnalité. On sent plutôt une ouverture à gérer honnêtement cette dimension de la vie scolaire et même, en bon nombre d'endroits, à la promouvoir dans le respect de chacune et de chacun.

5. MEQ, Direction de l'enseignement catholique, *op. cit.*, p. 9. On retrouve en annexe au présent document ces repères et les énoncés présentés dans la *Démarche d'évaluation* aux pages 38 à 46.

Parmi les facteurs ayant contribué à la qualité de la démarche, il faut souligner notamment le souci d'une participation effective des différents partenaires et la présence d'un comité d'évaluation. De nombreux directeurs ou directrices d'école publique ont aussi indiqué que la participation des conseillers et des conseillères en éducation chrétienne avait fourni un appui précieux à leur démarche.

La grande majorité des écoles ont mis beaucoup de soin à réaliser efficacement l'opération. De manière générale, le contenu des rapports était fort valable, le ton était franc, et la pertinence des propos démontrait qu'une réflexion sérieuse avait eu lieu. Très souvent, les rapports étaient accompagnés des documents utilisés au cours de l'opération, de la compilation des sondages effectués, des commentaires émis par les participants et les participantes, et parfois du projet éducatif de l'école. Seuls quelques rapports témoignent d'une démarche plus expéditive ou formelle.

2. FAITS SAILLANTS

La démarche d'évaluation proposée par le Ministère suggérait aux écoles de se prononcer sur différents énoncés[6] portant sur des caractéristiques d'une école catholique. Pour chacun des énoncés, il était possible d'indiquer lesquels pouvaient être considérés comme des points forts ou des points faibles[7]. Le cas échéant, il était également possible de formuler des priorités d'action et d'ajouter des commentaires explicatifs sur l'un ou l'autre aspect du vécu confessionnel. Ce qui a été fait abondamment.

Le présent chapitre résume ce que les écoles ont le plus souvent retenu comme points forts ou points faibles et ce qu'elles ont arrêté comme priorités. Une ventilation des données est effectuée selon l'ordre d'enseignement (primaire et secondaire). La liste des énoncés est toujours présentée en ordre décroissant selon la place ou l'importance attribuée à chacun d'entre eux dans les rapports.

2.1 Points forts

Le tableau qui suit présente les énoncés qui ont été condidérés comme des points forts dans plus de 50 % de l'ensemble des rapports.

Tableau 2

Points forts dans l'ensemble des écoles catholiques	Prim.	Sec.
L'école se préoccupe de toutes les dimensions de la personne.	82 %	84 %
L'école respecte le choix des élèves et des parents entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral.	75 %	71 %
L'école offre des cours d'enseignement moral et religieux catholique de qualité.	64 %	75 %
L'école offre un service de pastorale de qualité.	64 %	66 %
L'école favorise l'accueil de tous.	58 %	60 %
Les parents sont informés sur la vie de l'école.	57 %	50 %
Les parents sont invités à participer à la vie de l'école.	55 %	40 %

6. Voir Annexe.

7. Pour bien saisir la portée de cette appréciation, il est important de mentionner que les personnes qui ont effectué l'opération n'avaient pas à se prononcer sur tous les énoncés proposés dans le questionnaire. Il faut donc considérer les résultats comme indiquant des traits marquants de la réalité scolaire telle que perçue par les personnes qui se sont exprimées sur tel ou tel énoncé.

D'autres énoncés ont été reconnus comme points forts dans une moins grande proportion de rapports (plus de 35 %). Ils ont paru assez significatifs pour qu'on les mentionne ici.

Tableau 3

Autres points forts dans l'ensemble des écoles catholiques	Prim.	Sec.
Il existe à l'école un climat qui favorise la qualité de la vie et des relations humaines.	46 %	43 %
L'école a consulté les parents au moment du choix des orientations de l'école et des valeurs à intégrer dans le projet éducatif.	46 %	46 %
L'ensemble du personnel a participé au choix des orientations de l'école et des valeurs à intégrer dans le projet éducatif.	43 %	52 %
L'école propose aux élèves des activités leur permettant de s'engager en faveur des démunis d'ici et du Tiers-Monde.	42 %	52 %
L'ensemble du personnel manifeste du respect à l'égard des diverses croyances et expresssions religieuses.	40 %	49 %
Les élèves manifestent de l'intérêt pour les activités d'animation pastorale.	41 %	28,5 %
L'école met à la disposition de chaque élève un manuel pour l'enseignement moral et religieux catholique.	41 %	26,5 %
L'organisation scolaire favorise une bonne relation entre l'enseignant ou l'enseignante et les élèves.	37 %	44 %
L'information donnée quant au choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est suffisante.	38,5 %	34 %
Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage trouvent à l'école les services dont ils ont besoin.	34,5 %	38 %

2.2 Points faibles

Les rapports font état de moins de points faibles que de points forts. Il a donc fallu abaisser le seuil d'occurrence pour qu'un énoncé soit considéré comme un point faible. Dans le tableau qui suit, sont retenus les énoncés qui ont été présentés comme points faibles dans plus de 30 % de l'ensemble des rapports[8].

Tableau 4

Points faibles dans l'ensemble des écoles catholiques	Prim.	Sec.
La dimension affective n'est pas suffisamment prise en compte.	43 %	53 %
L'information donnée pour aider au choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est insuffisante.	43 %	37,5 %
Les élèves manifestent peu ou pas d'intérêt pour l'enseignement moral et religieux catholique.	30 %	51 %
Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage trouvent peu ou pas à l'école les services dont ils ont besoin.	32 %	24 %

Des énoncés ont aussi été reconnus comme points faibles par une proportion moins grande d'écoles. Dès qu'ils ont été présentés comme tels dans plus de 20 % des rapports, ils ont paru assez significatifs pour qu'on en fasse mention. Le tableau ci-dessous présente ces autres énoncés.

Tableau 5

Autres points faibles dans l'ensemble des écoles catholiques	Prim.	Sec.
L'école entretient peu ou pas de liens avec les communautés chrétiennes.	21 %	30 %
Le temps de présence des personnes affectées à l'animation pastorale permet peu ou pas d'assurer un service de qualité.	21 %	22 %
L'école fait peu ou pas mention de son statut confessionnel dans ses communications.	19,5 %	24,5 %
L'organisation scolaire favorise peu ou pas une bonne relation enseignant-élèves.	18 %	30 %
Les parents sont peu ou pas informés sur la vie de l'école.	19 %	21 %

8. Le fait que certains points forts se retrouvent aussi dans les points faibles n'est pas contradictoire. Deux raisons peuvent expliquer cette situation : ce ne sont pas les mêmes écoles qui se sont prononcées; certains énoncés considérés globalement comme points forts sont également reconnus comme points faibles sous certains aspects.

2.3 Priorités

Conformément à la démarche suggérée, des priorités d'action susceptibles d'améliorer le vécu confessionnel de l'école ont été formulées. Ces priorités sont en rapport avec des points forts à consolider ou des points faibles à corriger. Elles manifestent ce qu'on pourrait appeler la volonté confessionnelle des milieux, à savoir dans quel sens et de quelle manière ils entendent concrétiser le statut confessionnel de l'école, et ce qu'ils trouvent le plus urgent de raffermir ou de rectifier. La liste des priorités qui suit indique celles qui ont été le plus souvent mentionnées, selon l'ordre d'importance reflété dans les rapports.

- **Pour s'ouvrir davantage au milieu :**

. mieux informer les parents sur la vie de l'école (cours, activités);
. créer des liens avec les communautés chrétiennes ou améliorer ceux qui existent déjà;
. inviter davantage les parents à participer à la vie de l'école;
. augmenter les activités d'engagement auprès des démunis;
. utiliser davantage les ressources des organismes du milieu;
. amener davantage les élèves à s'ouvrir à leur quartier, à leur région et au monde.

- **Pour améliorer le projet éducatif de l'école :**

. se préoccuper davantage de la dimension catholique au moment de choisir les orientations et les valeurs du projet éducatif;
. faire davantage mention du statut catholique dans les communications officielles;
. associer davantage le personnel et les parents à l'élaboration du projet éducatif;
. mieux faire connaître le projet éducatif.

- **Pour être plus soucieux de la personne :**

. porter davantage attention à la qualité de la dimension affective;
. améliorer les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;
. instaurer à l'école un climat qui améliore la qualité de la vie et des relations humaines;
. offrir aux élèves davantage d'activités permettant d'accroître la dimension spirituelle et religieuse;
. faire en sorte que l'organisation scolaire favorise une meilleure relation entre le personnel enseignant et les élèves;
. accorder plus d'attention aux personnes seules, marginalisées, etc.

- **Pour améliorer l'enseignement moral et religieux catholique :**

. susciter un plus grand intérêt des élèves au regard de l'enseignement moral et religieux catholique;
. donner davantage de soutien au personnel enseignant (perfectionnement, rencontres, matériel didactique, etc.);
. fournir un manuel à l'élève;
. améliorer la qualité du cours d'enseignement moral et religieux catholique;
. adapter les programmes du ministère de l'Éducation.

- **Pour améliorer le service d'animation pastorale :**

. augmenter le temps de présence du personnel;
. fournir un local de pastorale;
. intensifier la collaboration avec l'enseignement moral et religieux catholique;
. demander un plan d'action et un bilan annuel;
. rendre plus visible le travail qui se fait;
. mieux adapter les interventions à la réalité des élèves et du milieu;
. intégrer davantage le personnel à la vie de l'école.

- **Pour mieux respecter les libertés de conscience et de religion :**

. aider les parents à mieux distinguer l'enseignement religieux de l'enseignement moral et à clarifier les motivations qui sous-tendent leur choix;
. essayer de mieux répartir les groupes d'enseignement moral et d'enseignement moral et religieux catholique;
. favoriser un plus grand respect des diverses croyances;
. faire en sorte que le choix de l'enseignement moral et religieux catholique ou de l'enseignement moral soit mieux respecté, notamment au secondaire;
. mieux renseigner les parents sur la nécessité, pour leurs enfants, d'avoir suivi le cours d'enseignement religieux catholique pour être admis aux sacrements.

3. EXAMEN DES TENDANCES

L'analyse des rapports permet de dégager une appréciation plus détaillée des points forts et des points faibles relevés dans les rapports, en les précisant à l'aide de données supplémentaires issues des commentaires explicatifs, ou en faisant apparaître au besoin des éléments qui nuancent une perception globale. Lorsqu'on traite des points forts ou des points faibles, il faut en effet les considérer comme des indices relatifs de vitalité ou de difficulté. Cela explique que des faiblesses significatives puissent être signalées à propos d'un énoncé présenté comme un point fort, et vice versa[9]. Quant aux priorités d'action privilégiées dans les milieux, on en fera mention en rapport avec les différents énoncés considérés.

Les observations qui suivent portent sur les tendances les plus marquées qui se dégagent de l'ensemble des données recueillies, comme indices de vitalité ou de difficulté[10].

3.1 Les principaux indices de vitalité

3.1.1 L'école se préoccupe de toutes les dimensions de la personne

Le souci du développement intégral de l'enfant est présenté comme un élément très satisfaisant dans 82 % des rapports reçus. Les parents consultés se disent satisfaits sur ce point[11]. Le plus souvent, on indique que l'accent est mis principalement sur les dimensions intellectuelle, physique et sociale, mais qu'on cherche aussi à favoriser le développement affectif, spirituel et culturel de l'élève. On souligne l'importance attachée à la valorisation des jeunes et au développement de l'estime de soi. Le développement de l'autonomie et de la responsabilité figure également parmi les objectifs souvent mentionnés.

Parmi les activités ou les projets cités en exemple pour illustrer la préoccupation de toutes les dimensions de la personne, mentionnons : les activités thématiques, sportives ou artistiques, les expositions, les sorties de tous genres; les moments de réflexion et d'intériorité, les fêtes; les efforts de sensibilisation à la santé et à la sécurité, à la pauvreté ou à différentes réalités du milieu[12]; les projets d'engagement, d'entraide, de solidarité. On remarque un souci d'ouverture interculturelle dans la formation générale des jeunes. Dans la perspective d'une préoccupation pour toutes les dimensions de la personne, bon nombre de rapports font mention de la contribution de l'animation pastorale et de l'enseignement religieux à différents aspects du développement de l'élève.

En somme, les rapports manifestent la volonté d'humaniser l'école, d'en faire autant que possible un milieu de vie de qualité où la personne soit reconnue au quotidien comme une valeur primordiale (voir Annexe, repère 1). Cet objectif se manifeste à travers un certain nombre de priorités d'action portant notamment sur deux points qui feront l'objet d'un traitement séparé au cours des pages qui suivent : la dimension affective et les services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage.

9. Voir la note 8, en page 7.

10. Voir les tableaux 2 et 4.

11. Ce taux de satisfaction s'établit entre 75 % et 95 %, d'après les rapports qui en donnent une évaluation quantitative.

12. Le 6e point de repère, relatif à « l'ouverture aux réalités du milieu et du monde extérieur », qui ne figure pas parmi les faits saillants du côté positif ou négatif, a pourtant fait l'objet d'un examen attentif dans les milieux. On mentionne une variété de projets et d'autres activités, comme les visites à des services municipaux, à des centres d'accueil ou de bénévolat; les témoignages de personnes handicapées, de sidéens, d'ex-toxicomanes, ou autres; les cueillettes de jouets ou d'aliments, les paniers de Noël, les campagnes de sensibilisation ou de souscription pour différentes causes; les mouvements comme Amnistie internationale, Jeunes du Monde ou Développement et paix. Il reste qu'on signale assez souvent la nécessité d'une prise de conscience plus vive de la pauvreté dans l'environnement immédiat de l'école.

3.1.2 L'école respecte le choix des élèves et des parents entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral

Dans 74 % des rapports, le respect du choix des élèves et des parents entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est mentionné comme un point fort. L'exercice de ce choix est vu comme un indice majeur du respect de la liberté de conscience et de religion dans l'école catholique. L'école y donne suite, non seulement en se conformant à ce choix, mais aussi en ayant le souci, souvent noté, d'offrir un enseignement religieux et un enseignement moral de qualité. Dans les petites écoles, surtout au primaire, on mentionne toutefois la difficulté d'organiser des groupes d'enseignement moral assez nombreux et d'y offrir un enseignement de la qualité souhaitée. L'encadrement des élèves inscrits en enseignement moral pose alors certains problèmes, et aussi lorsque l'école offre des activités à caractère religieux.

3.1.3 L'école offre des cours d'enseignement moral et religieux de qualité

Dans la majorité des rapports (65 %), on présente l'enseignement moral et religieux catholique comme une activité éducative de qualité, au sujet de laquelle s'exprime un taux de satisfaction élevé de la part des parents, dans les milieux urbains et pluralistes aussi bien que dans les régions rurales. Dans les rapports où l'on évalue quantitativement le taux de satisfaction des parents consultés, ce taux s'établit de façon générale entre 80 % et 95 %. Plusieurs rapports font état de l'importance que les parents attachent à la transmission de certaines valeurs religieuses par l'école, en lien avec les réalités qui sont celles des élèves. Dans la grande majorité des cas, ils disent que l'enseignement reçu par leur enfant contribue positivement à sa formation et correspond à leurs attentes. En ce qui concerne les enseignants, un bon nombre de rapports mentionnent leur engagement dans cette matière et leur intérêt à l'enseigner. On y indique que les cours sont bien préparés, donnés avec conviction, compétence et créativité, qu'ils amènent les élèves à apprendre des choses importantes, liées à leur développement personnel et à leur vécu, notamment au primaire. La satisfaction à l'égard des démarches pédagogiques et du matériel didactique est mitigée. On observe que le souci d'améliorer les programmes d'études et les manuels a déjà produit des résultats intéressants et qu'il y a là un effort à poursuivre. Selon les approches ou l'aisance des enseignants, et selon la motivation des groupes d'élèves, la période d'enseignement moral et religieux catholique est vue comme un temps privilégié d'échange et de dialogue avec les élèves.

Cette perception positive n'est pas sans contrepartie. Un certain nombre de rapports (10 %) soulignent des lacunes liées au caractère théorique ou répétitif de certains contenus, à l'insuffisance de la dimension morale dans l'enseignement religieux, au caractère insatisfaisant de quelques manuels, au manque de matériel pour les élèves en adaptation scolaire et pour les classes à degrés multiples, à des problèmes de motivation chez certains enseignants ou enseignantes.

Les rapports font aussi état d'autres difficultés qui demandent à être résolues. Par exemple :

- en ce qui a trait à l'évaluation en enseignement moral et religieux catholique;
- concernant l'application du droit des enseignantes et des enseignants à ne pas dispenser l'enseignement moral et religieux catholique;
- relativement à la dépendance qui subsiste entre certains éléments de l'éducation chrétienne à l'école et l'initiation sacramentelle.

Parmi les priorités d'action les plus souvent mentionnées, signalons les suivantes : maintenir ou renforcer les activités de perfectionnement et les mesures de soutien pour le personnel enseignant; mieux informer les parents sur les contenus de l'enseignement moral et religieux catholique; acquérir des manuels pour tous les élèves; faire en sorte que l'élève apporte ses livres, cahiers et travaux à la maison.

3.1.4 L'école offre un service de pastorale de qualité

La qualité de l'animation pastorale est affirmée dans l'ensemble des rapports, au primaire et au secondaire, dans les secteurs public et privé. Elle est soulignée dans 64 % des rapports. L'intérêt des jeunes pour ce service est mentionné fréquemment. Les parents et les enseignants expriment aussi leur satisfaction. On considère que ce service assure un complément nécessaire à l'enseignement moral et religieux catholique, permettant aux jeunes de vivre des expériences concrètes d'engagement chrétien et de trouver un accompagnement dans leurs difficultés personnelles. La grande disponibilité et le témoignage de la personne responsable de ce service sont souvent notés.

Une certaine hésitation se manifeste au sujet de la participation des élèves aux activités offertes par le service d'animation pastorale : en certains endroits, on choisit de les réserver aux élèves inscrits en enseignement moral et religieux catholique, alors qu'ailleurs, on y laisse participer tous les élèves qui le veulent. Dans les milieux plus homogènes, c'est pratiquement la totalité des élèves qui participent à ces activités. Il faut mentionner que celles-ci, tout en offrant de réelles occasions de pratique chrétienne, revêtent souvent un caractère humanitaire ou social qui en fait aussi des moyens de formation accessibles à toutes et à tous (projets de soutien à des élèves en difficulté, marche de Terry Fox, aide aux démunis, sensibilisation au Tiers-Monde, etc.). L'intérêt suscité par les initiatives de l'animation pastorale témoigne de son dynamisme et de sa pertinence.

Il est d'autant plus alarmant de constater que 20 % des rapports indiquent que le temps de présence en animation pastorale est jugé insuffisant, notamment au primaire. Cela compromet dans bien des cas la possibilité pratique d'assurer un service de qualité. Certaines priorités d'action retenues visent à corriger cette situation, par exemple en indiquant la volonté d'augmenter le temps de présence de l'animatrice ou de l'animateur de pastorale, ou de lui fournir un local adéquat.

Sont mentionnées, à l'occasion, l'inadaptation de certaines interventions à la réalité des élèves et du milieu, ou au primaire, la difficulté d'intégrer la personne chargée de l'animation pastorale à la vie de l'école.

3.1.5 L'école favorise l'accueil de tous

La majorité des rapports (58 %) mentionnent « l'accueil de tous » comme une force de l'école catholique[13]. On ne signale pas de discrimination ou d'intolérance de la part de l'institution scolaire. Au contraire, les écoles disent qu'elles traitent tous les élèves sur le même pied, en leur accordant des chances égales et en évitant toute forme d'exclusion. Le respect des différences culturelles, religieuses ou sociales est généralement reconnu comme une réalité et une force du milieu scolaire, à la fois par les parents et par le personnel enseignant. Cette valeur constitue une priorité du projet éducatif de plusieurs

13. Cet objet d'évaluation se rattache au 5e point de repère portant sur la priorité à la personne (voir Annexe). Les commentaires qui le concernent abordent toutefois souvent la question du respect des diverses croyances religieuses, normalement rattachée au 4e point de repère relatif au respect des libertés de conscience et de religion. Comme ces deux sujets sont voisins, nous en faisons état simultanément dans le présent paragraphe.

écoles, surtout en milieu pluriculturel. Des exemples concrets sont donnés pour illustrer l'importance attribuée au respect des libertés de conscience et de religion. Les élèves de religion différente sont invités à parler de leurs croyances, fêtes et coutumes en classe. On fait des accommodements avec eux pour tenir compte de leurs fêtes ou de leurs pratiques religieuses. La tendance est plutôt à la modération en matière d'affichage d'éléments religieux. Dans certains milieux très pluralistes, cela va jusqu'à l'abstention. Dans les cas où des difficultés peuvent se présenter dans les rapports avec les groupes minoritaires, on trouve habituellement des solutions satisfaisantes. Les efforts pour respecter les minorités sont tels que parfois des enseignants ou des parents sentent la liberté ou les droits de la majorité compromis. Dans les rapports, le respect à l'égard des diverses croyances et expressions religieuses est mentionné presque deux fois plus souvent que le respect du caractère catholique de l'école (40 % vs 24 %).

Il reste que les élèves d'origine culturelle ou sociale différente ont parfois de la difficulté à s'accepter mutuellement. Certains parents, de la majorité comme des minorités, manifestent également des attitudes intolérantes, à l'occasion. Le personnel enseignant déplore assez souvent manquer de formation interculturelle et interreligieuse. En ce qui concerne les groupes minoritaires, les malaises exprimés proviennent habituellement de personnes appartenant à des groupes apparentés aux « nouvelles religions », plutôt que d'allophones ou d'immigrants non catholiques.

Les priorités d'action en rapport avec ce point se concentrent notamment sur la formation et le perfectionnement du personnel enseignant sur le plan du pluralisme culturel ou des différentes religions, et sur diverses mesures destinées à améliorer le climat de tolérance et de compréhension parmi les élèves.

3.1.6 Les parents sont informés sur la vie de l'école

L'information aux parents sur la vie de l'école est mentionnée comme un point fort dans la majorité des rapports (56 %). Des moyens nombreux et variés sont pris par les directions d'école pour informer les parents : rencontres d'accueil, journées portes ouvertes, assemblées générales, procès-verbaux des comités d'école, remise des bulletins, calendriers mensuels, journal d'école, articles dans les hebdomadaires locaux, télévision communautaire, circulaires transmis par les élèves, utilisation des agendas scolaires comme moyen de communication entre l'enseignante ou l'enseignant et les parents, etc.

L'importance des efforts mis à transmettre l'information ne garantit toutefois pas toujours leur efficacité. Même si la majorité des rapports font état d'une satisfaction sur ce point, l'information sur la vie de l'école est tout de même présentée comme un point faible dans un nombre significatif de rapports (20 %) des deux ordres et des deux secteurs d'enseignement. Cette proportion augmente en ce qui a trait à la dimension confessionnelle : 50 % des rapports font état d'une certaine méconnaissance des parents à l'égard de l'enseignement religieux ou moral et de l'animation pastorale. Les rapports démontrent, en outre, qu'un nombre important de parents se disent peu informés du projet éducatif de l'école. Durant la consultation, beaucoup d'entre eux ont eu de la difficulté à se prononcer sur les énoncés portant sur ces sujets. Ils ont demandé plus d'information sur le contenu des cours en enseignement religieux et sur les activités proposées par le service d'animation pastorale. Cette demande de la part des parents consultés témoigne d'un intérêt non négligeable pour l'éducation religieuse de leurs enfants.

Des mesures variées sont privilégiées dans les milieux pour corriger les déficiences de l'information : profiter de la rencontre du début de l'année pour informer les parents sur l'enseignement moral et religieux catholique; leur fournir des outils pour assurer un suivi à l'enseignement religieux dispensé à l'école; leur donner à mesure un aperçu du contenu de chaque module; prévoir les budgets nécessaires à l'acquisition de manuels scolaires pour tous les élèves; demander aux enfants d'apporter livres et cahiers d'enseignement religieux à la maison; faire signer leurs travaux par leurs parents; démontrer de l'ouverture aux attentes et aux suggestions des parents; les inviter à réagir à certaines communications; parler de l'enseignement religieux lors de la remise des bulletins ou dans le journal de l'école.

3.1.7 Les parents sont invités à participer à la vie de l'école

La moitié des rapports (52.5 %) font état d'une participation importante des parents à la vie de l'école, que ce soit par le biais du comité d'école ou du conseil d'orientation, par le bénévolat (encadrement des élèves, aide à la bibliothèque, organisation de fêtes, sorties et autres activités spéciales), par leur implication dans le cheminement scolaire de leur enfant, ou par la collaboration avec le personnel de l'école (élaboration ou révision du projet éducatif, comités divers, etc.).

On remarque toutefois que ce sont souvent les mêmes parents que l'on retrouve à l'école, qu'il est difficile d'obtenir un taux de présence élevé aux assemblées générales, que les parents ne sont pas suffisamment demandés comme personnes-ressources pour certaines activités éducatives. Parmi les facteurs favorisant la participation, et qui se reflètent dans les priorités d'action, on mentionne surtout l'importance de donner aux parents le sentiment d'être invités et bienvenus à l'école, la qualité de l'information sur la vie scolaire, et l'établissement d'une relation de confiance entre parents et enseignants.

3.2 Les difficultés les plus soulignées

3.2.1 La dimension affective n'est pas suffisamment prise en compte

Compte tenu du grand nombre de rapports (82 %) qui présentent « l'éducation de la personne dans toutes ses dimensions » comme un point fort, il peut paraître étonnant d'en retrouver une si forte proportion (44 %) qui fassent état d'une relative insatisfaction. En fait, c'est le plus souvent sur un point très précis que cette insatisfaction s'exprime, à savoir sur la dimension affective qui laisserait à désirer dans la vie de l'école. Cette insatisfaction est partagée autant par les parents que par le personnel de l'école. Les raisons le plus souvent fournies sont : des classes trop nombreuses ou à degrés multiples, un horaire trop chargé et un accent extrême sur le savoir et le savoir-faire, les carences affectives des jeunes et l'obligation de suppléer à la responsabilité de certains parents à cet égard, le manque de ressources pour offrir les services nécessaires (orthopédagogues, psychologues, psycho-éducateurs).

Les priorités d'action retenues pour les cinq prochaines années reflètent, dans bien des cas, l'intention de faire une place plus grande à la dimension affective à l'école. Les exemples les plus souvent mentionnés sont : le ressourcement des enseignants et des enseignantes; le développement d'un climat de confiance, d'une relation de complicité et d'amitié avec les élèves; une approche pédagogique valorisant l'écoute de l'élève et l'attention à son vécu; la vie de groupe et l'insistance sur l'acceptation mutuelle; une attention particulière aux personnes seules ou marginalisées.

3.2.2 L'information donnée pour aider au choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est insuffisante

Beaucoup de rapports (42 %) signalent une difficulté à transmettre correctement l'information aux parents quant à la nature ou aux implications du choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral. On mentionne des difficultés liées au type d'information communiquée, aux mécanismes de transmission, ou encore au peu d'attention accordée par certains parents à cette information.

Pour remédier à cette situation, un bon nombre de directions d'école se proposent de prendre différents moyens pour aider les parents à mieux distinguer les deux types d'enseignement et à clarifier leurs motivations.

3.2.3 Un bon nombre d'élèves manifestent peu ou pas d'intérêt pour l'enseignement moral et religieux catholique

Le manque d'intérêt des élèves pour l'enseignement moral et religieux catholique est signalé dans 34 % des rapports. Il se constate déjà au second cycle du primaire, et plus encore au secondaire où la qualité de l'enseignement est pourtant soulignée plus fortement (voir tableau 2).

Le défi de susciter un plus grand intérêt des élèves pour l'enseignement moral et religieux catholique est mentionné comme une priorité d'action par un bon nombre d'écoles. La volonté même d'y travailler signifie qu'on est loin d'une attitude de démission à cet égard. La révision en cours des programmes d'enseignement religieux semble susciter de l'espoir, et l'on souligne en de nombreux rapports la nécessité d'assurer la formation et le perfectionnement voulus aux enseignants et aux enseignantes.

3.2.4 Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage trouvent peu ou pas à l'école les services dont ils ont besoin

Bon nombre de rapports (32 %) reflètent la difficulté d'offrir aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage les services requis. On signale une insuffisance des ressources spécialisées qui permettraient de faire face à des problèmes socio-affectifs et d'apprentissage de plus en plus fréquents et prononcés. Des listes d'attente trop longues empêchent des élèves en difficulté de recevoir l'aide nécessaire en temps voulu. On manque de matériel didactique approprié pour ces élèves. Les lieux physiques rendent souvent difficile l'accès à l'école pour les personnes en fauteuil roulant. L'intégration des élèves plus lents dans les classes ordinaires crée parfois des tensions, si l'on perçoit qu'ils accaparent le soutien de l'enseignante ou de l'enseignant au détriment du groupe.

D'autres rapports font état de mesures destinées à dispenser les services nécessaires aux élèves en difficulté : plans ou stratégies d'intervention, embauche de personnel spécialisé, enseignement individualisé, tutorat, soutien aux enseignantes et aux enseignants, récupération scolaire, collaboration de parents bénévoles, sensibilisation des élèves, projets d'entraide ou de parrainage par des pairs, aménagements physiques.

Parmi les priorités d'action le plus souvent retenues, mentionnons : l'augmentation des ressources, la sensibilisation de la commission scolaire, une meilleure information aux parents, le soutien aux enseignants et aux enseignantes, la diminution du nombre d'élèves par classe, l'établissement de stratégies d'intervention.

4. PROFIL CONFESSIONNEL

4.1 Appréciation globale

L'analyse des rapports permet de dégager un profil confessionnel des écoles reconnues comme catholiques, tout en évitant de présenter une image uniforme de la confessionnalité scolaire : il existe *différents modèles* d'école confessionnelle au Québec, donnant lieu à un vécu différencié d'une région à l'autre, ou d'un quartier à l'autre. Il est tout de même possible de formuler une appréciation générale à partir des principales tendances identifiées. Ce portrait d'ensemble est basé sur le diagnostic que les écoles ont elles-mêmes posé au regard des sept points de repère sur lesquels portait leur évaluation. Notre appréciation varie entre « très satisfaisant » et « peu satisfaisant » selon que les écoles ont jugé positivement ou non les différents éléments associés à un point de repère et selon qu'elles ont exprimé ou non leur volonté d'améliorer les éléments qu'elles ont jugés négatifs. Le tableau qui suit présente l'appréciation globale que chaque point de repère a reçue.

Tableau 6

Points de repères	Appréciation
L'enseignement moral et religieux catholique	très satisfaisant
L'animation pastorale	très satisfaisant
La priorité à la personne	très satisfaisant
L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions	satisfaisant
Le respect des libertés de conscience et de religion	satisfaisant
L'ouverture sur le milieu et sur le monde	satisfaisant
Le projet éducatif	peu satisfaisant

Ce tableau reflète le fait que les différents partenaires de l'école considèrent la situation confessionnelle des écoles catholiques comme généralement fort valable. Malgré de réelles lacunes, on peut affirmer que les écoles catholiques du Québec démontrent un degré de qualité appréciable. Centrées sur leur mission éducative, elles offrent aux jeunes qui les fréquentent un environnement propice à leur développement humain et voué à leur réussite scolaire, tout en contribuant à l'atteinte de certains objectifs sociaux comme l'harmonie interculturelle et le développement de l'esprit de responsabilité et de solidarité. L'éventail des moyens pédagogiques ou administratifs utilisés pour y arriver est impressionnant, et la volonté de travailler aux améliorations nécessaires se manifeste avec évidence.

Ce bilan généralement positif s'applique également aux aspects plus explicitement confessionnels de la vie scolaire. On cherche à les mettre en œuvre de façon adaptée au contexte d'aujourd'hui et en lien avec la mission éducative de l'école. Les écoles donnent

un enseignement religieux et offrent des services d'animation pastorale de qualité. Elles font preuve d'accueil et d'ouverture et elles respectent les libertés de conscience et de religion. L'ensemble des partenaires de l'école ne se montrent généralement pas réfractaires à l'enseignement religieux, et l'on ne trouve qu'une faible occurrence de commentaires selon lesquels, par exemple, l'éducation religieuse devrait être entièrement assumée par la famille et la communauté de foi.

Cela ne signifie pas que la dimension confessionnelle de l'école soit l'objet d'une grande préoccupation ou d'une conviction inébranlable dans toutes les écoles reconnues comme catholiques. On éprouve un certain embarras à l'identifier ou à la nommer. Son impact réel sur la vie de l'école paraît parfois difficile à cerner, notamment en ce qui a trait au projet éducatif.

4.2 Deux préoccupations majeures

4.2.1 Le projet éducatif

Malgré l'intérêt qu'on lui attribue assez généralement, le projet éducatif est un élément préoccupant de la vie confessionnelle des écoles reconnues comme catholiques.

D'une part, l'effort de réflexion et de concertation exigé pour la mise en œuvre d'un tel projet a suscité dans les milieux des dynamiques reconnues comme bénéfiques. Cet effort a contribué à établir un esprit et un climat marqués par une motivation plus forte, par une orientation et une appartenance plus nettes. On voit dans le projet éducatif «un moyen privilégié pour préciser non seulement les orientations de l'école mais aussi tous les autres aspects de l'organisation et de la vie de l'école» (extrait d'un rapport). Le processus de clarification des valeurs et de recherche de consensus a créé des complicités entre les directions d'école, les différents personnels et les parents. Ceux-ci disent trouver important de faire connaître leurs points de vue sur les valeurs et les priorités de l'école. Ils valorisent le caractère humain et chrétien qui s'y retrouve, et qui favorise l'épanouissement des enfants. Ils expriment souvent leur satisfaction en ce qui a trait aux orientations et aux valeurs véhiculées par le projet éducatif. Le personnel enseignant, pour sa part, soutient généralement les orientations du projet éducatif, notamment à travers les activités quotidiennes et la gestion de classe. Le projet éducatif est révisé périodiquement en bien des endroits, dans le but de toujours améliorer la vie de l'école. Il donne lieu à des activités concrètes, en lien direct avec les programmes d'études ou la réalité du milieu.

Par ailleurs, la dimension confessionnelle du projet éducatif d'une école reconnue comme catholique est difficile à opérationnaliser. Certains malentendus subsistent sur le sens et la portée de la dimension chrétienne elle-même, ou sur son lien avec la mission éducative de l'école[14]. Le libellé de l'article 4 du Règlement du Comité catholique suscite des interrogations quant à son interprétation et à sa mise en œuvre, surtout en ce qui a trait aux croyances catholiques à intégrer au projet éducatif. On se demande en certains endroits comment concilier l'application de cet article avec le respect des libertés de conscience et de religion, ou tout simplement avec la mission propre de l'école. Les directeurs et les directrices laissent parfois entendre qu'en conséquence de ces difficultés, le souci d'intégrer les valeurs et les croyances de la foi chrétienne n'était pas vraiment présent au moment d'élaborer le projet éducatif. On semble plutôt chercher à faire en sorte que celui-ci reflète d'abord les valeurs et les priorités du milieu social ou familial, tout en notant une certaine concordance de ces valeurs avec l'esprit évangélique (respect

14. Ces malentendus subsistent malgré le fait qu'un document du Comité catholique ait déjà fourni un éclairage sur cette question. Voir *L'École catholique. Le défi de son projet éducatif*, Québec, 1989.

de soi, des autres, de l'environnement; accueil des différences, non-violence; priorité à la personne; partage, entraide, responsabilité; ouverture aux réalités du milieu et du monde; motivation au travail, discipline; gratuité, créativité, goût de la beauté; qualité de la langue).

Cette dernière énumération laisse percevoir une tendance à identifier la dimension chrétienne à un ordre de valeurs éthiques, allant davantage dans le sens de la réalisation de soi et de l'intégration sociale que du souffle prophétique (solidarité avec les exclus, combat pour la justice, espérance, liberté) ou de la dimension religieuse (sens du sacré, prière, respect des besoins religieux de l'enfant). La référence à l'Évangile demeure pourtant réelle dans la vie quotidienne de certaines écoles, où « les enseignants reviennent souvent sur les gestes posés par Jésus et en discutent avec les enfants » (extrait d'un rapport).

Parmi les préoccupations ou les priorités d'action qui sont le plus fréquemment exprimées en rapport avec le projet éducatif catholique, on peut mentionner les suivantes :

- Approfondir les répercussions concrètes de la confessionnalité sur la mission éducative de l'école.
- Inclure plus explicitement la dimension confessionnelle dans le projet éducatif. Clarifier le sens de la dimension proprement catholique.
- Clarifier les rapports entre valeurs humaines et valeurs chrétiennes.
- S'entendre sur les modes d'actualisation des valeurs.
- Chercher des façons de permettre l'expression personnelle et collective de la foi, dans le respect des minorités religieuses.
- Mentionner plus explicitement le caractère confessionnel de l'école dans ses publications internes et ses communications externes, même en milieu urbain et pluraliste.
- Maintenir une consultation élargie, ainsi que la concertation entre les différents partenaires de l'école. Trouver des moyens pour améliorer et augmenter la participation des parents et des élèves.

Ces priorités manifestent une volonté d'authenticité. Dans le processus de leur mise en œuvre, il faudra s'assurer de garder au projet éducatif son sens propre : il définit la perspective que l'école veut donner à sa mission éducative comme telle, tout en s'inspirant des valeurs de l'héritage catholique qui peuvent soutenir et enrichir l'exercice de cette mission.

4.2.2 L'information aux parents

D'autres préoccupations se révèlent fondamentales et urgentes. Parmi celles-ci, la difficulté de transmettre une information suffisante aux parents sur le vécu de l'école figure au premier plan. On déplore souvent l'absence de préoccupation explicite parmi les parents pour les activités de l'enseignement religieux et de l'animation pastorale, dans le cadre des relations courantes entre eux et l'école, ainsi que le manque de suivi à la maison. On en déduit peut-être trop rapidement qu'il est impossible de compter sur leur collaboration. Mais leur silence ou leur abstention ne pourraient-ils pas s'interpréter comme un embarras plutôt que comme une indifférence? Comme le résultat d'un sentiment d'incompétence mais non d'une démission? Comme nous l'avons vu plus haut, les rapports témoignent d'une forte demande d'information de la part des parents, concernant les objectifs et les contenus de l'enseignement religieux, ainsi que les activités de l'animation pastorale. Plusieurs ne demandent pas mieux que de s'impliquer. Encore faut-il qu'on leur en offre l'occasion et les moyens, par exemple en leur procurant des outils et de l'information supplémentaire.

De la même manière, il est nécessaire de prendre les moyens voulus pour que les parents de toutes tendances connaissent mieux le projet éducatif, à savoir le climat, les valeurs et les pratiques de l'école fréquentée par leur enfant. Le statut confessionnel ou non des écoles dépend, en effet, de la volonté des parents, qui ont besoin, pour exercer leur choix, d'une information aussi juste et complète que possible sur toutes les répercussions de ce choix.

Le Comité catholique a toujours été sensible à l'importance d'un choix éclairé en ce domaine, et il juge prioritaire de faire en sorte que les problèmes d'information des parents soient résolus le plus efficacement possible. Les lacunes mentionnées dans les rapports à ce sujet pourraient donner l'impression que la validité du choix des parents en matière d'enseignement religieux et de confessionnalité scolaire s'en trouve compromise. Il convient d'abord de reconnaître que la qualité et l'efficacité de l'information constituent un défi considérable dans tous les milieux et dans toutes les sphères d'activité. L'école confessionnelle n'y échappe pas. Serait-ce une raison pour mettre en doute la crédibilité du choix des parents? Pour qu'il en soit ainsi, il faudrait que ce choix repose sur un malentendu fondamental. Or, rien n'autorise à le penser. L'idée globale que les parents se font de l'enseignement religieux pour lequel ils optent correspond pour l'essentiel à la réalité. Les rapports le confirment à maintes reprises. Peut-être cet enseignement prend-t-il une forme un peu plus ou un peu moins catéchétique ou culturelle que tels ou tels parents se l'imaginent ici ou là, peut-être ne pourraient-ils toujours dire exactement de quoi il est question aux différentes étapes du programme, ni en quoi consiste précisément la dimension confessionnelle du projet éducatif de leur école. Mais le sens à la vie, l'ensemble des valeurs et les références chrétiennes de base que présentent l'enseignement religieux, l'animation pastorale et le projet éducatif de l'école semblent bien correspondre à leurs attentes, si l'on met en rapport ce qu'ils en disent avec la réalité confessionnelle de l'école.

5. UNE RECHERCHE À POURSUIVRE

Comme nous l'indiquions au début de ce document, le Comité catholique a d'abord voulu faire ici un bilan factuel, un enregistrement des données résultant de l'opération d'évaluation menée dans les écoles depuis cinq ans. Dans un document en préparation, nous aborderons quelques questions fondamentales mises en relief par cette démarche d'évaluation. Le souci d'amélioration et d'authenticité qui s'est exprimé dans cette démarche a en effet amené les milieux à formuler un certain nombre de questions qui appellent une réflexion exigeante. Parmi les plus fréquentes, nous pouvons mentionner celles-ci :

- Comment prendre en compte la dimension catholique au moment d'élaborer le projet éducatif? Suffit-il que les valeurs humaines retenues soient en concordance avec l'Évangile et la foi catholique?
- Comment faire en sorte que la vie confessionnelle de l'école soit réelle et vivante, tout en respectant les autres croyances?
- N'y a-t-il pas incohérence entre le fait que les parents choisissent une école et un enseignement confessionnels, et le fait que leur pratique religieuse soit le plus souvent inexistante?
- Comment mieux informer les parents sur ce qui se fait en enseignement religieux et en animation pastorale? Comment les associer davantage à l'éducation religieuse de leur enfant?
- Comment assurer une formation adéquate des enseignants et des enseignantes en matière de relations interculturelles et interreligieuses?

Ces questions indiquent les voies d'une recherche à poursuivre. Des difficultés ont été identifiées, elles sont connues et les milieux manifestent la volonté d'y remédier. Les priorités d'action retenues par les écoles indiquent que les correctifs et les réaménagements nécessaires feront l'objet d'efforts particuliers au cours des cinq prochaines années. La démarche d'évaluation se poursuivra avec une deuxième phase qui aura précisément comme point de départ la mise en œuvre des priorités retenues par les écoles. Cette deuxième évaluation se réalisera selon un processus simplifié, adapté aux objectifs poursuivis.

Pour sa part, à mesure qu'il prenait connaissance des rapports d'évaluation, le Comité catholique s'est trouvé interpellé par différents aspects de la situation confessionnelle des écoles. C'est ce qui l'a amené, par exemple, à examiner de plus près la question de l'enseignement moral et religieux catholique et de l'animation pastorale dans le contexte où se trouve l'école aujourd'hui[15].

Le Comité catholique entend continuer d'apporter sa contribution à la recherche de pertinence et de qualité qui a cours dans les milieux scolaires, en s'arrêtant notamment à certaines questions de fond, telles que les attentes des parents, la signification et la mise en œuvre du projet éducatif, la formation et le soutien des enseignantes et des enseignants, le sens de la confessionnalité dans une société moderne, laïque et pluraliste.

---

15. Le Comité catholique a transmis au ministre de l'Éducation trois avis qui cherchent à mieux définir la visée de l'enseignement religieux à l'école et à améliorer les programmes d'études et les conditions d'enseignement au primaire et au secondaire :
L'Enseignement moral et religieux catholique au secondaire. Pour un enseignement mieux adapté aux jeunes et aux contextes actuels, juin 1991;
L'Enseignement moral et religieux catholique au secondaire. Aménager des conditions d'exercice favorables : pour un enseignement de qualité, février 1992;
L'Enseignement moral et religieux catholique au primaire. Pour un enseignement mieux adapté aux jeunes et aux contextes actuels, avril 1994.
Le Comité a aussi publié récemment un document intitulé *L'Animation pastorale : une contribution significative à l'éducation des jeunes du secondaire,* août 1993.

En terminant, il convient de saluer l'effort consenti par les partenaires de l'école pour mener à bien cette évaluation du vécu confessionnel, qui figure sans doute parmi les exercices les plus sérieux d'autocritique institutionnelle. Beaucoup d'intelligence et de générosité y a été consacré, dans un esprit de service et avec un remarquable souci d'authenticité. La démarche a été jugée exigeante mais tout aussi stimulante. Il paraît légitime d'y voir une contribution significative aux débats en cours sur le sens de la confessionnalité et la qualité de l'éducation dans le projet social québécois.

ANNEXE

POINTS DE REPÈRE ET ÉNONCÉS

1er point de repère - L'éducation de la personne dans toutes ses dimensions

01 L'école se préoccupe de l'évolution des élèves dans toutes les dimensions de la personne.

02 Des activités permettant d'accroître la dimension spirituelle et religieuse sont offertes à tous les élèves.

03 Le personnel enseignant, au-delà d'un enseignement de qualité, se préoccupe de l'évolution des élèves dans toutes les dimensions de la personne (corps, tête, cœur, esprit, etc.).

04 L'ensemble des agents d'éducation sont conscients de leur responsabilité d'éducateur.

05 Des efforts concrets sont accomplis pour constamment améliorer la qualité de l'enseignement à l'école.

2e point de repère - La qualité de l'enseignement moral et religieux catholique

01 Les élèves manifestent de l'intérêt pour l'enseignement moral et religieux catholique.

02 L'école offre des cours d'enseignement moral et religieux catholique de qualité.

03 Les apprentissages des élèves sont évalués afin de vérifier si les objectifs du programme d'enseignement moral et religieux catholique sont atteints.

04 L'école met à la disposition de chaque élève un manuel pour l'enseignement moral et religieux catholique.

05 Le temps minimum qui doit être consacré à l'enseignement moral et religieux catholique (60 heures par année au primaire, 50 heures par année au secondaire) est respecté.

06 Les enseignants et les enseignantes en enseignement moral et religieux catholique ont les qualifications requises.

07 Les enseignants et les enseignantes bénéficient d'un soutien pédagogique au regard de l'enseignement moral et religieux catholique : perfectionnement, rencontres, matériel didactique, etc.

08 Les programmes d'études du ministère de l'Éducation en enseignement moral et religieux catholique sont bel et bien enseignés en classe.

09 Les enseignantes et les enseignants peuvent, par liberté de conscience, refuser de dispenser l'enseignement moral et religieux catholique.

3e point de repère - La qualité de l'animation pastorale

01 Les élèves expriment leur intérêt et leur satisfaction au sujet des activités pastorales.

02 L'école offre un service d'animation pastorale de qualité.

03 Les activités d'animation pastorale de l'école aident l'élève à découvrir les valeurs évangéliques et à vivre l'Évangile.

04 Les activités d'animation pastorale sont offertes à tous les élèves de l'école ayant déclaré être de religion catholique.

05 Le personnel affecté à l'animation pastorale travaille en collaboration avec les enseignantes et les enseignants chargés des cours d'enseignement moral et religieux catholique.

06 Le temps de présence (nombre de jours par semaine) de la personne affectée à l'animation pastorale permet d'assurer un service de qualité.

07 Le personnel affecté à l'animation pastorale répond aux exigences de qualification prescrites par le Règlement du Comité catholique.

08 La personne affectée à l'animation pastorale bénéficie du soutien du conseiller ou de la conseillère en éducation chrétienne (perfectionnement, ressourcement, méthodes pédagogiques).

09 La personne affectée à l'animation pastorale bénéficie du soutien de la direction de l'école : information, intégration au personnel, matériel didactique, etc.

10 La personne affectée à l'animation pastorale dispose d'un local pour les activités pastorales.

11 L'école met un bureau à la disposition de la personne affectée à l'animation pastorale.

12 La personne affectée à l'animation pastorale prépare un plan d'action et présente un bilan annuel de ses activités.

13 L'école prévoit un budget pour les activités d'animation pastorale.

4e point de repère - Le respect des libertés de conscience et de religion

01 L'information donnée à l'élève et aux parents pour les aider dans leur choix entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est suffisante.

02 Le choix de l'élève et des parents entre l'enseignement moral et religieux catholique et l'enseignement moral est respecté.

03 En enseignement moral et religieux catholique et en enseignement moral, l'école divise les élèves en groupes de façon à permettre un enseignement de qualité.

04 Le personnel de l'école, les parents et les élèves respectent le caractère catholique de l'école.

05 À l'école, l'ensemble du personnel manifeste du respect à l'égard des diverses croyances et expressions religieuses.

5e point de repère - La priorité à la personne

01 L'école favorise l'accueil de tous.

02 Il existe à l'école un climat qui favorise la qualité de la vie et des relations humaines.

03 L'organisation scolaire (horaire, tutorat...) favorise une bonne relation entre l'enseignant ou l'enseignante et les élèves.

04 Les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage trouvent à l'école les services dont ils ont besoin.

05 L'école accorde de l'attention aux personnes seules, défavorisées, marginales, exclues.

06 L'école offre des mesures adaptées aux besoins des groupes minoritaires, d'appartenance ethnique ou culturelle autre que celles de la majorité.

6e point de repère - L'ouverture à l'égard du milieu et du monde extérieur

01 Les parents sont informés de la vie de l'école.

02 Les parents sont invités à participer à la vie de l'école.

03 L'école, dans ses activités d'enseignement, amène l'élève à s'ouvrir à son milieu social (quartier, région, monde).

04 L'école entretient des liens avec les communautés paroissiales.

05 Les ressources des organismes paroissiaux et sociaux du milieux sont utilisées à l'école.

06 L'école propose aux élèves des activités leur permettant de s'engager en faveur des démunis d'ici et du Tiers-Monde.

7e point de repère - Le projet éducatif

01 L'ensemble du personnel a participé au choix des orientations de l'école et des valeurs à intégrer dans le projet éducatif.

02 L'école a consulté les parents au moment du choix des orientations de l'école et des valeurs à intégrer dans le projet éducatif.

03 L'école s'est préoccupé de la dimension catholique au moment de choisir les orientations et les valeurs de son projet éducatif.

04 L'école fait occasionnellement mention de son statut confessionnel catholique dans ses communications.

05 L'école facilite la participation du plus grand nombre d'élèves aux activités d'éducation catholique.

06 Le personnel de l'école soutient les activités d'enseignement moral et religieux catholique et d'animation pastorale.

07 L'école permet l'affichage d'éléments à caractère religieux.

08 Des jeunes et des adultes de l'école véhiculent les croyances et les valeurs de la foi chrétienne dans leurs comportements et leurs paroles.

COMITÉ CATHOLIQUE
1993-1994

Membres

Guy Côté

Président du Comité
Laval

Anthony Buccongello

Directeur d'école primaire à la retraite
Commission scolaire Baldwin-Cartier
Dollard-des-Ormeaux

André Charron

Professeur titulaire
Faculté de théologie
Université de Montréal
Montréal

Jean Desclos

Professeur
Faculté de théologie
Université de Sherbrooke
Katevale

Clément Fecteau

Évêque auxiliaire
Diocèse de Québec
Québec

Olga Hrycak

Conseillère pédagogique
au secteur anglophone
Commission des écoles catholiques
de Montréal
Montréal

Claire Lachance

Chargée de pastorale scolaire
Fabrique Saint-Charles-Borromée
Charlesbourg

Raynald Laplante

Directeur général à la retraite
Conseil scolaire de l'île de Montréal
Dollard-des-Ormeaux

Élie Lavoie

Directeur de l'Office d'éducation
Diocèse de Gaspé
Gaspé

Miville Morin

Directeur
École Saint-Luc
Granby

Suzanne Rousseau

Professeure
Faculté de théologie
Université du Québec à Trois-Rivières
Saint-Mathieu du Parc

Louis Ste-Marie

Professeur titulaire à la retraite
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
Montréal

Lisette Tremblay

Conseillère en éducation chrétienne
Commission scolaire Beauport
Beauport

Membre adjoint d'office

Paul Tremblay

Sous-ministre associé
pour la foi catholique
Ministère de l'Éducation
(jusqu'au 1er août 1994)

Secrétaire

Guy Mallette

Deux postes sont vacants depuis janvier 1994

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION
QCSE005120

Édité par la Direction des communications
du Conseil supérieur de l'éducation

2050, boul. René-Lévesque Ouest
4e étage, Sainte-Foy, G1V 2K8
Tél. : (418) 643 3851
(514) 873-5056

DE L'ÉDUCATION

50-1031